

Rapide de Munchhausen Mars 2025

Règlement intérieur

Article 1 :

L'inscription au **rapide de Munchhausen Mars 2025** implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

Article 2 : tournoi

Le club d'échecs de la Plaine du Rhin organise un tournoi à Munchhausen (67) le **samedi 1^{er} mars 2025**.

Un tournoi de **7** rondes homologué sous le n°**66226** est organisé.

Article 3 : règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE et de la FFE adoptées lors du 93^e Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables depuis le 1^{er} janvier 2023.

Échecs rapides : l'Article A.5 du livre de l'Arbitre s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Article 4 : dispositions particulières

Les nulles par consentement mutuel sont autorisées. Toutefois, avant 20 coups, le consentement de l'arbitre est nécessaire.

Tout retard de plus de 5 minutes après le lancement de la ronde en cours est sanctionné par un forfait.

Un joueur absent, sans en avoir notifié l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 5 : appariements

Les appariements sont réalisés au système suisse avec le logiciel papi de la Fédération Française des Échecs (FFE), à jour de la dernière version disponible à la date du tournoi.

Article 6 : départages

Le départage des joueurs à égalité de points se fait de la manière suivante : **Buchholz tronqué puis Cumulatif puis Performance**. L'ordre des joueurs de la grille américaine calculée par le logiciel papi, à jour de la dernière version disponible, fait foi.

Article 7 : cadence

La cadence est de **10 min avec un incrément de 3 s par coup depuis le premier coup**.

Article 8 : arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est Olivier Moog, Arbitre Fédéral Open 1 dont le n° de licence est le Z03270 et le n° de téléphone est 07 81 38 41 11.

Article 9 : commission d'appel

Pour présenter un appel, il faut :

- En informer l'arbitre au moment de l'incident et continuer la partie en appliquant ses directives ;
- Dès la fin de la partie, déposer une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal.

La composition de la commission d'appel sera affichée sur le lieu des tournois avant la première ronde.

Article 10 : lieu, dates et horaires

Les parties se jouent à la salle polyvalente de Munchhausen située 81 rue du Rhin 67470 Munchhausen.

Pointage et vérification des licences

samedi 1^{er} mars 2025 à 13h30 à 13h45.

Horaires des rondes

Ronde 1 : samedi 1^{er} mars 2025 à 14h00.

Ronde 2 : samedi 1^{er} mars 2025 à 14h30.

Ronde 3 : samedi 1^{er} mars 2025 à 15h00.

Ronde 4 : samedi 1^{er} mars 2025 à 15h30.

Ronde 5 : samedi 1^{er} mars 2025 à 16h00.

Ronde 6 : samedi 1^{er} mars 2025 à 16h30.

Ronde 7 : samedi 1^{er} mars 2025 à 17h00.

Remise des prix

samedi 1^{er} mars 2025 à 17h30.

Article 11 : inscription

Les droits d'inscription sont de 10 € pour les adultes et les jeunes.

Article 12 : prix

Prix en espèce aux 3 premiers du tournoi.

Coupe au premier de chacune des catégories jeunes suivantes : U8, U10, U12.

Article 13 : conduite des joueurs

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la charte du joueur d'échecs disponible sur le site FFE, rubrique arbitrage :

<http://www.echecs.asso.fr/LivreArbitre/Charte.pdf>

Un joueur ne peut quitter la zone de jeu en cours de partie sans la permission de l'arbitre.

Les analyses sont interdites dans la salle de jeu (une salle d'analyse est mise à la disposition des joueurs).

L'utilisation de matériel électronique est strictement interdite dans la zone de jeu. Les téléphones doivent être complètement éteints, dans un sac qui ne quitte pas la place du joueur durant toute la partie.

Il est strictement interdit de fumer, vapoter, manger ou d'apporter des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.

L'entrée est libre pour les spectateurs, cependant l'arbitre peut limiter l'accès à la zone de jeu. La prise de photos sans flash est soumise à l'autorisation de l'arbitre principal.

Article 14 : droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le *club d'échecs de la Plaine du Rhin* à publier dans le cadre de ses activités de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les mineurs inscrits.

Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

Fait à Munchhausen, le **6 janvier 2025**

CHARTRE DES JOUEURS ET JOUEUSES D'ÉCHECS

RESPECTER LES REGLES

- Les parties se jouent conformément aux règles du jeu telles qu'elles sont définies et adoptées par la Fédération Internationale des Échecs et par la Fédération Française des Échecs. Elles doivent être appliquées de bonne foi.
- Le résultat de la partie ou du match doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation. Les comportements susceptibles de porter préjudice à un autre compétiteur ou de nature à jeter le discrédit sur notre sport sont totalement prohibés.
- Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

RESPECTER L'ADVERSAIRE

- Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à des moyens illégaux, à des sources d'informations extérieures, à la tricherie.
- Respecter l'adversaire, c'est éviter de le distraire ou de le déranger de quelque manière que ce soit.
- Respecter l'adversaire, c'est s'adresser à lui en des termes toujours courtois et polis.

RESPECTER L'ARBITRE

- En participant à une compétition homologuée, les joueurs et joueuses acceptent de jouer sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.
- Garant du respect des règlements fédéraux et du respect de l'esprit sportif, l'arbitre est un représentant officiel de la F.F.E sur les lieux du tournoi.
- Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, les joueurs et joueuses ne peuvent qu'obtempérer. Ils peuvent interjeter appel oralement dans l'instant, mais dès que possible ils déposeront leur réclamation par écrit selon des modalités qui doivent leur être expliquées par le corps arbitral.

RESPECTER L'ORGANISATEUR

- Chaque joueur et joueuse doit concourir à la bonne tenue de la compétition.
- L'inscription à une compétition homologuée implique l'acceptation des dispositions définies par le Règlement Intérieur affiché dans l'aire de jeu.
- Les réclamations concernant l'organisation ne sont recevables que si elles sont formulées correctement. Le compétiteur ou la compétitrice qui transgresse la Charte dans le cadre d'un

événement homologué s'expose à des pénalités sportives ou à des sanctions disciplinaires. En s'inscrivant à une compétition organisée sous l'égide de la Fédération Française des Echecs, les joueurs et joueuses s'engagent à respecter la présente Charte adoptée par la F.F.E le 21 juin 2003, le Code de l'Ethique » amendé par la F.I.D.E en 1996 au Congrès d'Erevan ainsi que le « Code du Sportif » édicté par le Comité Français du Fair Play (CFFP).